

## **Café numérique du Dream Café « Atelier d'écriture »**

Atelier « Géolocaliser quelqu'un ? Se géolocaliser ? Quelques bonnes questions à se poser » animé par Rosario avec la participation de benasof, fredolero, Gabrielsanchez, GAEL, guigui, Imran, Lefebvre, mél21, mumu, Nass, nicolafella, nuts, Sébastien0475, soukari, Vio80

Sur le sujet de géolocalisation, il convient de distinguer la géolocalisation de soi pour soi de celle des autres.

### **La géolocalisation pour soi :**

C'est parfois un élément de sécurité important : « Je parlerais du fait qu'il est possible de l'activer et de la désactiver très simplement à tout moment. On peut également régler qu'elle ne s'active que lorsque l'on utilise certaines applications. Cela peut être utile quand on est seul et dans certaines situations, par exemple mon mari l'utilise quand il part en randonnée pour être repéré rapidement par les secours s'il se blesse. A contrario, l'utiliser sur la carte Snapchat, c'est très utile pour les cambrioleurs. »

C'est parfois plaisant : « Concernant l'application est intégrée à iOS, entre ceux qui ont l'iPhone c'est très simple on recherche dans ses contacts la personne que l'on souhaite ajouter on lui envoie une invitation et elle accepte ou non d'activer sa localisation. »

Mais il est important de vérifier les conditions d'utilisation des données de géolocalisation application par application : « Vérifier les conditions d'utilisation des données de géolocalisation pour chaque app et surtout vérifier quelles sont les app qui bénéficient de l'autorisation de collecter ces données. Bien souvent, on accorde l'autorisation machinalement lors de l'installation, sans prendre le temps de lire les CGV / CLUF. »

### **La géolocalisation des autres, des enfants, de personnes fragiles :**

La géolocalisation des enfants : « Evidemment, il y a aussi l'usage auprès des enfants. Je trouve que cela est à double tranchant. Je m'explique, mais attention je ne polémique pas, je donne juste mon ressenti. Je pense que l'on penche vers la paranoïa avec la géolocalisation des enfants qui rentrent de l'école. Il faut savoir qu'une des premières choses que fera un agresseur c'est de vous débarrasser de votre téléphone et de votre montre connectée. Donc... Dernièrement, une influenceuse a fait débat avec un tracker de chez Apple qu'elle a glissé dans le chignon de sa fille lors d'une sortie scolaire. Je ne suis pas certaine que de balancer des ondes 5g ou du genre dans le crane de nos enfants soit l'idée du siècle. Donc en ce qui concerne l'usage de la géolocalisation pour les enfants, j'évitais ce sujet assez épineux. »

La géolocalisation des seniors : « Le pour c'est que l'on sait où se trouve une personne (je pense à ma maman avec qui j'ai activé la géolocalisation) à tout moment mais le désavantage c'est que l'on sait à peu près tout de nous ! »

« Je rajoute que si la géolocalisation est très pratique pour nos parents ou grands-parents âgés, ils ont aussi droit à leur intimité. Attention de ne pas se mettre dans l'illégalité sous prétexte qu'une personne a des problèmes de santé. Pour pallier ce problème, il existe justement la téléassistance

avec géolocalisation. Il vaut parfois mieux laisser gérer des professionnels. On subit déjà une charge mentale énorme. Puis ça permet d'avoir des relations plus saines avec ses proches. »

**Quelques éléments de webographie :**

[Géolocalisation des enfants : une nouvelle forme de surveillance parentale \(enfancejeunesseinfos.fr\)](http://enfancejeunesseinfos.fr), <https://www.journaldesfemmes.fr/maman/guide-des-parents/2957705-geolocaliser-son-enfant/> sur la surveillance parentale de la localisation des enfants

[Question | CNIL](#), sur la géolocalisation des personnes vulnérables

Ajoutons :

« Apparemment la dernière législation sur le sujet remonte déjà à dix ans.

<https://iredic.fr/2014/11/18/la-geolocalisation-des-enfants-entre-protection-et-abus/>

<https://untelephone.com/loi-et-legislation-sur-dispositifs-de-localisation-telephones-portables/>

La question du respect de l'intimité de l'enfant intéresse surtout les sociologues / pédiatres mais pour le législateur, c'est constamment l'enjeu du consentement qui est rappelé.

Discuter a priori avec les enfants des cas où l'utilisation est acceptable semble donc être la meilleure solution. »